

La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences majeures sur la mobilité des personnes à l'échelle régionale. En effet, de nombreux pays ont pris des mesures de restriction ou d'interdiction des mouvements de personnes pour endiguer la propagation de l'épidémie. Ainsi, au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dès mi-mars 2020, les gouvernements ont adopté des **mesures visant à limiter et contenir la propagation du virus**, et notamment la **fermeture de toutes les frontières aériennes et terrestres**, la **limitation de mouvements à l'intérieur des pays** (restriction de mouvements entre régions, couvre-feu, interdiction des entrées et sorties dans les villes, ou encore limitation du nombre de passagers dans les véhicules), **l'interdiction des regroupements** et la **fermeture des écoles, lieux de culte et espaces publics**. En outre, certains gouvernements ont décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire national.

Dans ce contexte, **l'OIM a développé un outil pour comprendre l'impact de ces restrictions sur la mobilité** dans la région, afin d'orienter les autorités et les différents partenaires dans le cadre de leurs interventions de prévention et de réponse. Cet outil permet d'identifier et **cartographier les points d'entrée (PoE)** principaux et de mettre à jour **les statuts opérationnels des PoE**, ainsi que de faire un **état des lieux des restriction, mesures sanitaires et préventives**, et des **mécanismes de communication des risques et d'engagement communautaire** mises en œuvre au niveau de ces points. Ce rapport présente les résultats de collectes de données effectuées entre avril et juin 2020 au niveau de **352 points d'entrée officiels**.

MÉTHODOLOGIE

Au cours des mois d'avril, mai et juin 2020, les données ont été collectées auprès d'informateurs clés à travers des entretiens, sur le terrain ou par téléphone.

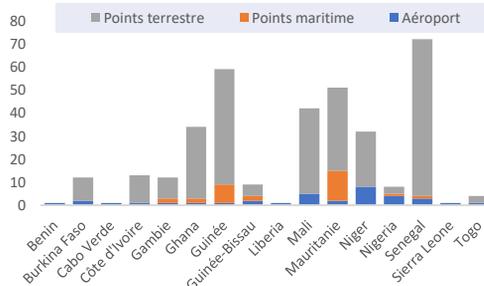
352 POINTS D'ENTRÉE

 **35 aéroports**

 **288 points terrestres**

 **29 points maritimes**

STATUTS DES POINTS D'ENTRÉE ET MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE

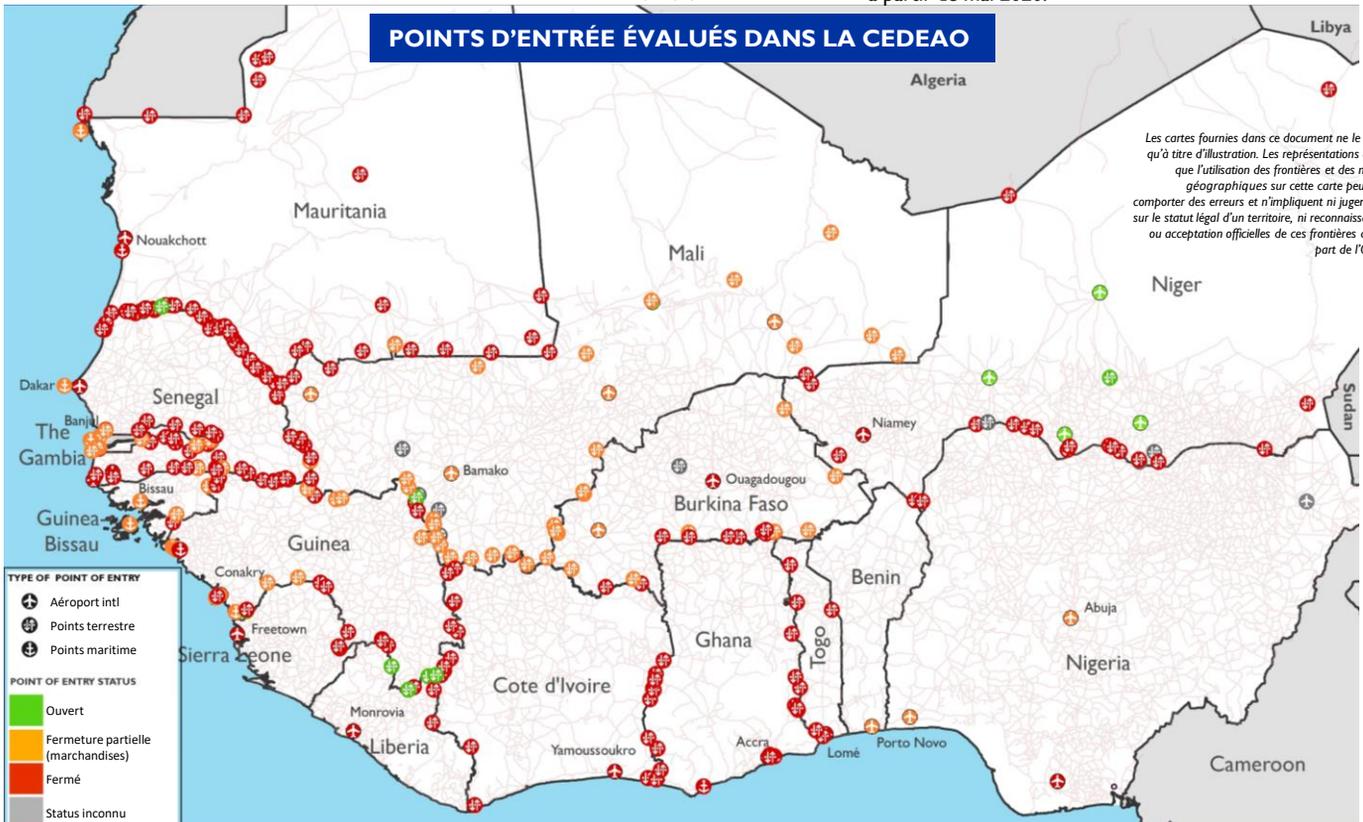


Graphique 1: Nombre de points d'entrée évalués dans la CEDEAO, par pays

Sur les 352 points d'entrée évalués par l'OIM dans la CEDEAO, **66 pour cent (231) étaient totalement fermés** et **26 pour cent** étaient **ouverts au transport de marchandises et/ou retour de nationaux uniquement**. **Seuls 15 PoE étaient ouverts sur l'ensemble de la région** au moment de la collecte de données (pour 15 PoE, les informations sur le statut n'étaient pas disponibles).

Néanmoins, même au niveau des points qui sont complètement fermés, des ressortissants de la région continuent de franchir les frontières entre pays. L'importance de ces passages, pour la plupart réalisés par le biais de points d'entrée non officiels, est reflétée dans l'analyse des mouvements régionaux, présentée dans le [rapport sur les flux migratoires](#). Celle-ci montre qu'après une importante baisse des flux transfrontaliers en mars et avril 2020, ces flux ont de nouveau augmenté à partir de mai 2020.

POINTS D'ENTRÉE ÉVALUÉS DANS LA CEDEAO



TYPE OF POINT OF ENTRY

-  Aéroport intl
-  Points terrestre
-  Points maritime

POINT OF ENTRY STATUS

-  Ouvert
-  Fermeture partielle (marchandises)
-  Fermé
-  Status inconnu

MESURES SANITAIRES MISES EN ŒUVRE AU NIVEAU DES POINTS D'ENTRÉE ÉVALUÉS

Outre les données sur les statuts opérationnels des points d'entrée et les mesures de restriction en place, les collectes de données portent également sur **l'identification des mesures sanitaires mises en œuvre au niveau de ces points d'entrée**. Ces informations portent particulièrement sur :

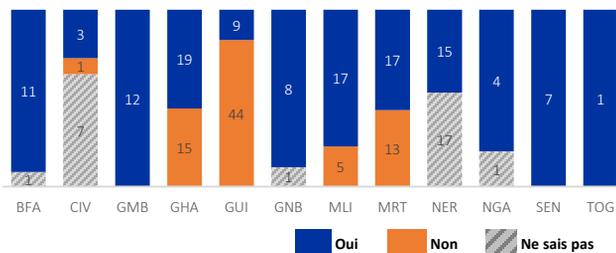
- La présence de personnel sanitaire aux points d'entrée
- La mise en place de procédures opératoires normalisées pour la gestion des flux, la protection de la santé et de la sécurité du personnel, les contrôles sanitaires, ainsi que l'enregistrement, le signalement et le référencement des voyageurs malades
- La mise en place d'activités de communication des risques et d'engagement communautaire
- L'installation de stations de lavage des mains
- La mise en place de processus de contrôle sanitaire



PRÉSENCE DU PERSONNEL MÉDICAL

Le personnel de santé est présent au niveau de près de **54 pour cent des points d'entrée évalués** (123 sur 228 PoE disposant de cette information). Il s'agit soit du personnel du ministère de la santé, soit des autorités sanitaires locales.

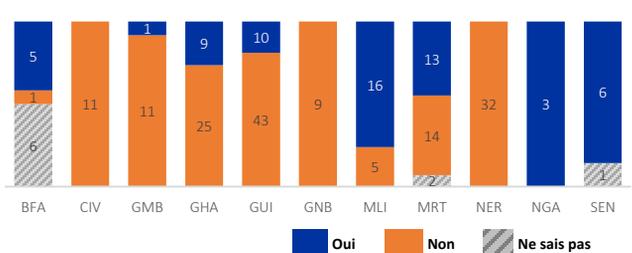
Graphique 1: Présence de personnel médical aux points d'entrée (par pays)



PROCÉDURES OPÉRATOIRES NORMALISÉES

Plus de **67 pour cent des points d'entrée** (151 sur 228 PoE disposant de cette information) sont **dépourvus de procédures opératoires normalisées (SOP)** pour la gestion des flux et le contrôle sanitaire. Sur les 63 PoE disposant de SOP, 59 disposent de personnel médical sur place.

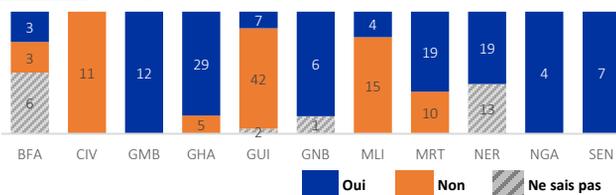
Graphique 2: Procédures opératoires normalisées aux points d'entrée (par pays)



SENSIBILISATION DES COMMUNAUTÉS

Des informations générales sur la COVID-19 sont fournies au niveau de **110 points d'entrée, soit 50 pour cent des points évalués**. Ces informations sont le plus souvent partagées au travers d'annonces verbales sur la prévention et les risques du virus, et dans une moindre mesure via des affiches. Dans 79 PoE (sur les 110 points fournissant des informations sur la COVID-19), les voyageurs sont aussi informés sur la marche à suivre en cas d'apparition de symptômes.

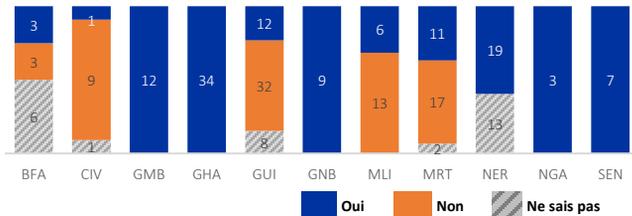
Graphique 3: Partage d'informations sur la COVID-19 aux points d'entrée



MESURES DE PRÉVENTION

Près de **53 pour cent des PoE évalués disposent de stations de lavage des mains** installées sur place. Sur les PoE disposant de stations de lavage, presque tous (95%) sont équipés de savon et d'eau. **La disponibilité de l'eau reste cependant un défi** au niveau de certains points. Des espaces dédiés à l'isolement de cas suspect sont quant à eux plus rares (seuls 33 PoE en disposent sur les 352 PoE évalués, soit 9 pour cent des PoE).

Graphique 4: Présence des stations de lavage des mains aux points d'entrée



CONTRÔLE SANITAIRE ET RÉFÉRENCIEMENT

Un contrôle médical est effectué au niveau d'un peu moins de la moitié des points d'entrée évalués (**109**), parmi les 219 évalués. Sur ces 109 points, un contrôle de température avec des thermomètres sans contact est effectué dans 79 pour cent des cas. Toutefois, sur ces 109 points où un contrôle est effectué, seuls 51 pour cent des points disposent de formulaires de santé à compléter par le voyageur.

En outre, des masques et des gants sont à la disposition du personnel médical dans 59 pour cent des points évalués. La disponibilité de matériels médicaux est cependant très limitée.

Enfin, un **système de référencement fonctionnel est en place au niveau de 39 points**. Il s'agit essentiellement d'un système permettant de référer les personnes ayant des températures élevées aux centres de quarantaine.



PROCHAINES ÉTAPES

Poursuivre l'évaluation des points d'entrée et renforcer la collecte de données sur les flux de voyageurs qui transitent par les PoE.

En coordination avec les Etats, et à partir des données disponibles, identifier les points où une surveillance sanitaire ainsi que des mesures préventives doivent être mises en place ou renforcées.

En collaboration avec les autorités et les autres partenaires, renforcer l'assistance aux personnes placées en quarantaine au niveau des points d'entrée.

Pour plus d'informations sur la méthodologie, consulter le cadre méthodologique disponible au lien suivant: <https://migration.iom.int/>